



Le

Dossier

Cap sur l'Avenir

Finances Locales



« Une excellente situation financière mais un déficit excessif » !
(Presse Océan, édition du 29 juillet 2025)

« Le maire répond à la Cour des comptes »
(Presse Océan, édition du 22 septembre 2025)

« Déficit financier, le maire rassure »
(Courrier du Pays de Retz, édition du 03 Octobre 2025)

Une page pour comprendre

Lors du **conseil municipal du 19 septembre 2025**, le maire a présenté au conseil son analyse de la situation et ses interprétations. **Omettant de préciser des points majeurs pourtant inscrits dans le rapport**, il minimise la responsabilité de son équipe municipale et laisse le paradoxe s'installer entre la situation présentée et les mesures correctives demandées par la Chambre Régionale des Comptes.



Pour **comprendre et dissiper ce paradoxe**, Cap sur l'Avenir a lu, en détail, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et vous propose son analyse en trois parties :

- Les chiffres clés (ce qu'il faut retenir) ;
- Une **analyse des facteurs et des oublis et omissions** lors du conseil municipal, dont Presse Océan en date du 22 septembre s'est fait l'écho ;
- Une **présentation détaillée** des modifications demandées par la Chambre Régionale des Comptes sur des tableaux permettant de visualiser les mesures correctives attendues.

En complément, vous disposez du rapport complet, sur notre site.

Les Chiffres Clés du Rapport

+53%

d'augmentation de recettes fiscales depuis 2019

-2,535M€

Déficit corrigé du compte financier unique 2024 par la Chambre Régionale des Comptes, soit **34,21 %** des recettes de fonctionnement alors que la loi fixe un plafond à 10%;

1,5M€

réalisés sur **8,2 millions d'opérations inscrites en 2024 votés**, (5 millions reportés, 1,7 millions annulés).

Solutions préconisées

par la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2025 :

-1,59M€

de dépenses d'équipements

+1,27M€

d'emprunt à souscrire.

Analyse détaillée des facteurs et des oublis et/ou omissions

« Le déficit qui est présenté dans le rapport ne reflète pas la réalité des comptes de la commune, il est seulement dû au décalage d'un emprunt que nous avons souhaité reporter pour pouvoir bénéficier de taux d'intérêts plus intéressants » affirme le maire.

Pourtant, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) n'invente rien, elle s'appuie sur le budget et les données chiffrées fournies par la mairie et d'ailleurs transmises avec plusieurs mois de retard à la préfecture ! La Chambre a donc été conduite à rectifier le montant des restes à réaliser en recettes pour un montant de **1.100.000€**, correspondant à la vente du terrain de Port Saint Jacques, alors que celle-ci fait l'objet d'un recours et que cette rentrée est à ce jour incertaine. La Chambre, dans son rapport page 8, écrit que l'inscription de cette recette incertaine rend le **budget « insincère »** et entraîne d'autant un **déséquilibre budgétaire**.

La CRC préconise donc des mesures correctives du budget dont **la souscription d'un emprunt pour un montant de 1,27 millions d'euros**. Cet emprunt portera la **capacité de désendettement de la commune à 3 ans et 3 mois alors qu'elle était à 2 ans et 3 mois en début de mandat en 2020**. Le maire a estimé que souscrire un crédit n'avait pas été nécessaire compte tenu du niveau des taux d'emprunt de l'époque et de la santé financière de la commune.

« Nos ratios financiers sur la ville sont meilleurs que la moyenne nationale pour des villes de taille équivalente. Cela nous est très favorable et est le signe d'une très bonne gestion » dit le maire.

En effet, selon la Chambre, **les recettes fiscales** ont augmenté régulièrement (+ 53% depuis 2019). Ce résultat est en grande partie dû à la forte augmentation des bases de calcul de l'impôt. Comme l'a précisé le maire ces bases ne sont pas décidées par la municipalité mais par l'État.

Pour autant, alors que le maire se compare avantageusement aux communes de la même taille pour souligner des « ratios financiers meilleurs que la moyenne des villes de taille équivalente » il omet de dire que :

1. La dotation globale de fonctionnement payée par l'État à la commune est de **317€ par habitant** qu'elle n'est, en moyenne, que de **156€ pour les communes de la même taille** dont il parle.

2. Alors que les taux d'imposition affichés (30,50% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 12% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont inférieurs à la moyenne de ces communes, la réévaluation des bases de calcul effectuée par l'État, combinée à la surtaxe de 40% les résidences secondaires, décidée elle par la mairie, explique la « bonne santé financière de la commune ». Celle-ci perçoit **1235€ par habitant** quand les communes de la même taille perçoivent **699€ soit près du double**. C'est d'ailleurs ce constat qui a motivé la non-souscription de l'emprunt initialement prévu et non « la certitude que les taux seraient plus intéressants en 2025 qu'en 2024 », ce que personne ne pouvait savoir. La bonne santé financière est donc moins le signe d'une « bonne gestion » que le résultat mécanique des effets de la fiscalité subie par les berneriens.

Le conseil a donc validé en séance, le 19 septembre, les mesures de réduction d'investissement préconisées par la Chambre Régionale des Comptes, dont un prêt à souscrire de 1,27 millions qui s'ajoute au prêt initialement prévu portant **l'ensemble des emprunts à souscrire à la somme de 2,26 millions**.

Le conseil a par ailleurs validé, sans vote, un programme d'investissement, sous forme de crédits de paiement, **échelonnés jusqu'en 2028**, pour un montant total de **3,7 millions pour l'agrandissement et la rénovation de la mairie**, sans indiquer le détail des travaux prévus.

Pour ce qui est de la forte évolution de la masse salariale constatée par la Chambre (+8,9% par an depuis 2019), le maire a indiqué que les montées en compétences, les recrutements et l'augmentation du temps de travail des contractuels justifiaient cette augmentation. Il a par ailleurs souligné que l'école et le CCAS avaient été les principaux bénéficiaires de ces efforts.

Au bilan, la masse salariale de la mairie représente un montant de **576 € par habitant** contre une moyenne de **507 € pour les communes de 3500 à 5000 habitants**.

La Chambre, quant à elle, préconise une plus grande mutualisation des moyens avec l'agglo, notamment dans les domaines de l'urbanisme et des finances.

Conclusion de Cap sur l'Avenir

La « bonne santé financière » affichée masque un réel déséquilibre budgétaire et des choix discutables. Le déficit du compte financier unique 2024 atteint donc **2,53 millions d'euros soit 34,21 %** des recettes de fonctionnement, alors que la loi n'autorise pas de dépasser 10%. Ce montant ne peut pas être qualifié **de simple anomalie technique** : il correspond à des recettes incertaines inscrites comme acquises, ce qui est interdit par la réglementation budgétaire ainsi qu'à des projets annoncés, non finalisés et à des choix délibérés (non-souscription d'un emprunt qui aurait pu consolider le socle budgétaire). Il révèle des pratiques peu rigoureuses qui, sans l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes, auraient menacé l'équilibre budgétaire 2025 et l'avenir.

La situation ne devrait pas se traduire par une justification partielle visant à minimiser la réalité mais par un effort de clarification de l'information financière permettant aux berneriens de comprendre les investissements prévus avec leurs impôts. Point d'ailleurs soulevé par la chambre qui retient, dans ses conclusions, une « qualité de l'information financière insuffisante ».

Pour l'Avenir

Les habitants attendent, légitimement de leur municipalité, une gestion financière et donc de leurs impôts, saine, transparente, rigoureuse, plaçant leurs besoins au cœur des décisions. La commune mérite une stratégie claire, des choix réalistes et une **transparence totale** à laquelle nous nous engageons.

Cap sur l'Avenir

Pour mieux comprendre

Détail des rectifications effectuées par la Chambre Régionale des Comptes :

Corrections apportées à la section fonctionnement par la CRC			
Postes	Budget 2025	Corrections CRC	Total après corrections
Budget voté par l'équipe municipale	5.899.996,00 €		
Recette résultant du contentieux platelage		+492.960,00 €	
TOTAL section fonctionnement :			6.392.956,00 €

Corrections apportées aux recettes d'investissement par la CRC			
Postes	Budget 2025 Voté	Corrections CRC	Total après corrections
Résultat de clôture 2024 (déficit de 34,21%)	-1.435.708,72 €	-1.100.000,00 €	-2.535.708,72 €
Subventions d'investissement reçues pôle sportif-tranche1 - (État et région)	1.649.782,00 €	+350.000,00 €	1.999.782,00 €
Suppression du produit de la vente du terrain de 9800m ² (stade Jeanne d'Arc) – vente soumise à la purge de tout recours contre le permis de construire.	2.600.000,00 €	-2.600.000,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1.212.624,00 €	+492.960,00 €	1.705.584,00 €
Emprunts d'équilibre à souscrire	1.004.203,00 €	+1.267.040,00 €	2.271.243,00 €
Total recettes d'investissement :		-1 590 000,00 €	9.989.946,00 €

Tableau des dépenses d'équipement à diminuer demandées par la CRC			
Postes	Budget 2025 Voté	Annulations Diminutions CRC	Total après Budget corrigé
Ajustement tranche 2025 (immobilisations incorporelles : licences...)	496.325,00 €	-250.000,00 €	246.325,00 €
Aménagements urbains dont Sennetière	5.398.432,00 €	-35.000,00 €	5.363.432,00 €
Renouvellement ordinateurs	2.396.341,00 €	-10.000,00 €	1.091.341,00 €
Fibre noire		-20.000,00 €	
Rue du Pré Tarin		-50.000,00 €	
Panneaux grillagés-caméras ST – table conseil		-40.000,00 €	
Réserves foncières		-950.000,00 €	
AMO chaudière/stockage		-77.000,00 €	
Toiture Salle des fêtes		-87.000,00 €	
Véhicule services techniques		-51.000,00 €	
Lampadaire + autres		-20.000,00 €	
Total général dépenses d'équipement	8.291.098,00 €	-1.590.000,00 €	6.701.098,00 €